

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO AGRUM ECLAIR**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Solvant, dégraissant, nettoyant à base de terpène d'orange

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aérosol 1 (H222, H229)

Skin Irrit. 2 (H315)

Eye Irrit. 2 (H319)

Skin Sens. 1 (H317)

Aquatic Chronic 2 (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS02**

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Composants dangereux

: Orange doux, extraits contient > 90 % Limonene, Limonene.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

- P260 : Ne pas respirer les aérosols.
P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Phrases supplémentaires

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 8028-48-6 EC : 232-433-8	ORANGE DOUX, EXTRAITS CONTIENT > 90 % LIMONENE	R10 Xn R65 Xi R38 R43 N R51/53 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	50-80
INDEX : 603-002-00-5 CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6 REACH : 01-2119457610-43	ETHANOL	F R11 Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	25-50
CAS : 124-38-9 EC : 204-696-9 REACH : Exempté d'enregistrement	DIOXYDE DE CARBONE	Non classé	5-10
Pour le texte complet des phrases R/H/EUH Mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 mn.

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Mettre la victime au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Inhalation : L'inhalation des vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.

Contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion : Ingestion peu probable.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée, poudre sèche, mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection y compris une protection respiratoire.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Evacuer la zone.

Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler.

Pour éviter les surpressions, refroidir les aérosols avec de l'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

Aérer la zone. Ecarter toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Evacuer et restreindre l'accès.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).
Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).
Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Sable. Terre. Vermiculite.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir § 8 : contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation.
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols.
Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.
Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.
Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement – Ne pas fumer.
Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.
Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver à une température ne dépassant pas 50°C.
Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.
Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone « aérosols » doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5 cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.
Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes les plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).
Il est recommandé : de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues ; d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
Dioxyde de carbone (124-38-9)		
UE	Nom local	Dioxyde de carbone
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	9000 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	5000 ppm

Belgique (20/05/2011 - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002)

CAS	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	VLE courte-ppm	VLE courte-mg/m ³	Classification additionnelle
124-38-9	5000	9131	30000	54784	A
64-17-5	1000	1907	*	*	

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques de protection

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection du corps

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide/Aérosol
Couleur	: Incolore, légèrement jaune.
Odeur	: Orange
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: 14°C (PA)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Liquide et vapeurs très inflammables
Limites supérieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur (50°C)	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité relative	: 0.82 (PA)
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
COV	: 94 % (782 g/l)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage recommandées dans le § 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Eviter : la chaleur, les rayons directs du soleil, les étincelles et les flammes nues.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé

Orange doux, extraits contient > 90 % limonene (8028-48-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer : maux de têtes, vertiges, nausées, fatigue, vomissements.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Eviter le rejet dans l'environnement.

12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets

Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Emballages souillés

Eviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2

IATA : Classe 2

14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR : néant

RID : néant

IMDG : néant

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Oui

RID : Oui

IMDG : Oui

IATA : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

>= 30 % : Hydrocarbures aliphatiques

Fragrances allergisantes > 0.01 % : Limonene

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP

Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9/9
	Révision n°: 4
TECHNO AGRUM ECLAIR	Date : 14/04/2015
	Remplace la fiche : 29/04/2013
	303464

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Conformément aux Directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations



Symboles de danger

: **Extrêmement inflammable** **Dangereux pour l'environnement** **Irritant**

Phrase(s) de Risque

: R12 – Extrêmement inflammable.
R38 – Irritant pour la peau.
R43 – Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellés des phrases H, EUH et des phrases R figurant au paragraphe 3 :

H222 : Aérosol extrêmement inflammable
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H226 : Liquide et vapeurs inflammables
H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10 : Inflammable
R11 : Facilement inflammable
R12 : Extrêmement inflammable
R38 : Irritant pour la peau
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous les § + référence

Fin du document